

JSA Périscopolaire Ecole Bernard Adour

RÉFÉRENT : OPHÉLIE ROUFFIGNAC

Chers adhérents et futurs adhérents,

Afin de faciliter vos démarches, nous mettons en place la dématérialisation des dossiers d'inscription 2026-2027 pour le périscopolaire.

Vous trouverez ci-dessous la procédure applicable et les différentes formules à choisir auprès des référents.

PROCÉDURE: <https://jsabordeaux.portail-defi.net/>

Nouvel adhérent

ETAPE 1 : Cliquez sur « nouveau dossier » afin de générer la création de vos identifiants, ils vous seront envoyés par mail dès que possible.

ETAPE 2 : Connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe

ETAPE 3 : Complétez les informations sur le dossier « enfant » et « référent » en cliquant sur « mon compte »

A) Remplir les renseignements concernant l'enfant ou les enfants:

- Classe 2026/2027
- Ecole 2026/2027
- Personnes autorisées
- Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE

B) Remplir les informations « parents »:

- Age
- Profession
- Régime (Général, MSA..)

Après une validation manuelle de notre part vous pourrez passer à l'étape 4.

ETAPE 4 : Documents à fournir via « suivi de documents »: Pour l'accueil Périscopolaire.

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 du foyer ou des 2 parents si la déclaration n'est pas conjointe
- Attestation assurance
- Photocopie des vaccins
- Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE
- RIB
- Attestation employeur des 2 parents OU attestation sur l'honneur pour les indépendants, auto-entrepreneurs.

DÉJÀ adhérent (je possède déjà mon compte famille sur le portail JSA)

ETAPE 1 : Mise à jour des informations 2026/2027 cliquez sur « mon compte »

A) Mettre à jour tous les renseignements concernant le enfant ou les enfants:

- Classe 2026/2027
- Ecole 2026/2027
- Personnes autorisées
- Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE

Après une validation manuelle de notre part vous pourrez passer à l'étape 4.

ETAPE 4 : Documents à fournir via « suivi de documents »: Pour l'accueil Périscopolaire.

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 du foyer ou des 2 parents si la déclaration n'est pas conjointe
- Attestation assurance
- Photocopie des vaccins
- Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE
- RIB
- Attestation employeur des 2 parents OU attestation sur l'honneur pour les indépendants, auto-entrepreneurs.

JSA Périscopolaire Ecole Bernard Adour

RÉFÉRENT : OPHÉLIE ROUFFIGNAC

LES FORMULES :

CHOIX 1 : Pas d'inscription sur le portail des JSA mais **mettre son dossier à jour**
(procédure ci-dessus)

Tarif occasionnel - Comptabilisé toutes les 30 min en fonction du QF familial.

La tarification sera calculée en fonction de la présence réelle de l'enfant avec une facturation à chaque période de vacances.

CHOIX 2 : Si l'enfant vient 3 ou 4 fois par semaine en moyenne et est récupéré dans la même demi-heure tous les jours. Le dépassement de forfait sera facturé en supplément en fonction du tarif horaire individuel. Le règlement est à effectuer en ligne lors du choix du forfait.

- FORFAIT 30 min
- FORFAIT 1h
- FORFAIT 1h30 min
- FORFAIT 2h

Tous les forfaits sont calculés en fonction du QF familial.

Seul les forfaits sont soumis à une inscription en ligne sur le portail en cliquant sur l'onglet «inscription»